



Utilisation de l'adresse e-mail de ses eleves ??

Par **bridges**, le **19/11/2008** à **15:34**

Bonjour ,
je suis lycéen et je souhaite poser une question a titre informatif.

Notre professeur d'espagnol nous a demander de lui donner nos adresses e-mail , pour qu'il puissent nous envoyer des documents espagnol (correction de controle , fiches d'aides etc)il y a de ca 1.5 mois.

Aujoure'hui , chacun de ses eleve ont reçu un mail provenant des editions "editions-harmattan" qui a publié un ouvrage tout recent (date de sortie aujourd'hui) écrit par notre professeur d'espagnol. Ce mail est accompagnée d'une pub pour ses ouvrage ainsi que d'un bon de commande pour qu'on puisse les commandes.

Ma question est si il est legal qu'il utilise l'adresse de ses eleves qu'il a toujours utiliser avec son adresse mail personnel que lui a fournit le lycée (donc pour l'instant legal puisqu'on a bien voulu lui donner) mais est-ce legal qu'il donne ses adresse à un organisme (entreprise) qui envoit de la pub a ses eleves.

Je vous remercie d'avance de la reponse que vous allez me fournir. (c'est à titre indicatif que je pose cela , je n'envisage aucun proces)

Merci beaucoup !